

Inscription 1^{ère} Euro dont CAV sans internat



LYCEE CHATEAUBRIAND
RENNES

Admission en Première

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe l'ensemble des documents constituant le dossier d'inscription. Les documents sont à retourner au lycée entre le 11 et le 20 juin, par voie postale ou dépôt au lycée (boîte aux lettres ou accueil) en précisant sur l'enveloppe selon votre situation :

« Inscription en Première Générale », « Inscription en Première EURO », « Inscription en Première CAV » ou « Inscription en Première AbiBac »

Pour tous les élèves :

- La fiche d'inscription en Première, **Annexe 1**.
- La fiche de renseignements, **Annexe 2**.
- La fiche d'inscription à la demi-pension (même pour les externes) ou la fiche d'inscription à l'Internat le cas échéant. **Annexe 3**.
- La fiche d'infirmerie et le formulaire « Distribution de comprimés ORSEC IODE », **Annexe 4 et Annexe 5**.

Pour les internes de la section AbiBac ou CAV exclusivement

- La fiche d'internat avec l'accusé de réception du règlement d'internat, **Annexe 6**.

Documents à joindre le cas échéant :

- La contribution à la caisse de solidarité du lycée : montant laissé à la discrétion des familles, (chèque à libeller à l'ordre du Lycée Chateaubriand).
- La cotisation à l'AS3E (sous enveloppe) : 14 euros, **Annexe 7**.
- L'adhésion à l'Association des parents d'élèves le cas échéant, (sauf demande dématérialisée), **Annexe 8**.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le proviseur



P. Johannel

NB : Si vous rencontrez des difficultés à l'impression des documents, n'hésitez pas à contacter l'accueil du lycée au 02.99.28.19.19.



INSCRIPTIONS - REINSCRIPTIONS - RENTREE 2025-2026

Inscriptions en Seconde :

- Pour les familles qui optent pour la télé-inscription : entre le 27 juin et le 3 juillet 2025
- Retour des dossiers entre le 30 juin et le 3 juillet par courrier postal ou dépôt au lycée

Inscriptions en Première :

Retour des **dossiers** entre le 11 et le 20 juin 2025 par courrier postal ou dépôt au lycée

Inscriptions en Terminale :

Retour des **dossiers** entre le 11 et le 20 juin 2025 par courrier postal ou dépôt au lycée

- Elèves ayant échoué au baccalauréat à l'issue du premier groupe d'épreuves : retrait du dossier à partir du mercredi 9 juillet 2025. Dépôt du dossier le jeudi 10 juillet au plus tard.
- Elèves ayant échoué au baccalauréat à l'issue du second groupe d'épreuves : retrait du dossier le lundi 7 juillet. Dépôt du dossier le mardi 8 juillet 2025 au plus tard.

ACCUEIL DES ELEVES

- Lundi 1 septembre 2025 de 8h30 à 12h30, accueil des **Internes** : Seconde, Première et Terminale.
 - 8h30 à 10h30, de A à K
 - 10h30 à 12h30 de L à Z
- Lundi 1 septembre 2025 de 14h30 à 17h : accueil des **élèves de Seconde** par le professeur principal et distribution des cartes magnétiques
- Lundi 1 septembre 2025 de 15h à 18h : accueil des **élèves de Première** et de **Terminale** par le professeur principal
- Mardi 2 septembre 2025 : début des cours pour les **Secondes, Premières et Terminales** (selon l'emploi du temps donné le lundi 1 septembre 2025)

Diffusion des listes de livres sur le site du lycée au courant du mois de juillet.

ATTENTION : TOUTE REINSCRIPTION NE SERA CONSIDEREE COMME DEFINITIVE QUE SI L'ELEVE EST EN REGLE AVEC LE CDI ET LE SERVICE INTENDANCE



LYCEE CHATEAUBRIAND
RENNES

Informations sur la constitution des classes

Rentrée 2025-2026

En Seconde

Les classes seront par nature hétérogènes et constituées en fonction des options, du parcours pédagogique de l'élève et de l'équilibre garçons/filles.

Deux classes de secondes sont constituées avec des élèves sélectionnés en section AbiBac (double cursus donnant accès au bac Français et au bac Allemand).

Ces deux classes comprendront chacune 24 élèves de section AbiBac.

Les cours se déroulent de la manière suivante :

Classe entière : cours de Français, Mathématiques, Langue Vivante Anglais, EPS.

Les autres cours et dédoublements ont lieu en groupe

En Première

Les classes sont constituées en fonction des choix de Spécialités, des options et de l'équilibre garçons/filles.

En Terminale

Les classes sont constituées en fonction des choix de Spécialités, des options et de l'équilibre garçons/filles.

AUCUN CHANGEMENT DE CLASSE NE SERA EFFECTUÉ APRES LA RENTREE



CARTE ACCES LYCEE

**NOTICE POUR L'INSCRIPTION
DEMI-PENSION - EXTERNE**

A RENDRE IMPERATIVEMENT AU SERVICE INTENDANCE

LORS DES INSCRIPTIONS

OU

SOUS ENVELOPPE SEPARÉE SI RETOUR PAR COURRIER DU DOSSIER.

1 - A TOUTES LES FAMILLES

Tout élève doit s'inscrire auprès du service de gestion (intendance) afin de se faire délivrer une carte d'accès au lycée.

Si vous souhaitez prendre vos repas au restaurant scolaire, il est nécessaire de vous inscrire en qualité de demi-pensionnaire **en adressant la fiche d'inscription ci-jointe, sinon** il ne vous sera pas possible d'accéder au lycée et de déjeuner le jour de la rentrée.



Important

Tout élève qui ne souhaite pas prendre ses repas au restaurant scolaire doit impérativement nous retourner la fiche inscription en cochant la case « Externe ».
Sans cette fiche, il ne pourra accéder au lycée.

Depuis le 1er septembre 2022, le coût du repas pour l'année scolaire est fixé **par le Conseil Régional de Bretagne**. Ce prix est basé sur des tranches tarifaires (1 à 8) qui s'appuient sur le quotient familial des familles. Pour définir votre tranche tarifaire, vous devez vous connecter **dès le 2 juin 2025** au portail numérique d'inscription à la tarification régionale mis en ligne sur le site de la Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/dansmonlycee>.

La déclaration du quotient familial est à renouveler tous les ans.

Il vous est proposé deux modes de paiement pour la restauration :

- **Par prélèvement automatique mensuel sur compte courant.** Le montant prélevé le 5 du mois correspond aux repas consommés le mois précédent (exemple : le 5 octobre sera prélevée la somme correspondant aux repas consommés courant septembre).
- **Règlement des repas à l'avance : par espèces ou par chèque à l'ordre de « Lycée Chateaubriand Rennes ».** Les chèques ou espèces destinés à alimenter les cartes de self seront à remettre exclusivement au service intendance ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.

Important : En cas de difficultés financières, vous pouvez appeler le service infirmerie au **02 99 28 19 52**. Nous vous renseignerons en toute confidentialité sur les aides possibles (fonds sociaux, caisse de solidarité) et les conditions pour en bénéficier.

2 – AUX FAMILLES BENEFICIAIRES D'UNE BOURSE NATIONALE

Nous vous invitons à effectuer votre demande de bourse nationale auprès du secrétariat de scolarité. Dès réception de la notification d'attribution (courant octobre), nous vous ferons parvenir la bourse par virement bancaire à chaque fin de trimestre.

3 - MODE D'ACCES AU RESTAURANT : CARTE MAGNETIQUE

- Une carte magnétique sera remise gratuitement en début d'année scolaire aux nouveaux entrants. Cette carte vous permettra d'accéder au lycée et à la restauration, elle est personnelle et ne doit pas être prêtée ou donnée.
- Les élèves déjà inscrits au lycée l'année précédente en qualité de demi-pensionnaires devront impérativement se munir de leur carte, dès le jour de la rentrée.
- En cas de perte ou dégradation : se procurer une nouvelle carte (5 €) au service intendance.

☞ Pour plus d'information, se reporter au règlement de la restauration sur www.lycee-chateaubriand.fr



LYCEE CHATEAUBRIAND RENNES

FONDS SOCIAL LYCEEN

Le fonds social lycéen est destiné à aider les élèves du second cycle qui rencontrent des difficultés financières liées à leur scolarité, qu'ils soient boursiers ou non.

Cette aide peut intervenir à tout moment de l'année scolaire.

MODALITES :

L'élève ou sa famille doit se faire connaître auprès des services de l'Intendance du lycée. Le dossier est présenté de manière anonyme à la commission réunie par le Proviseur". Le Chef d'établissement décide de l'aide attribuée.

CAISSE DE SOLIDARITE

La caisse de solidarité permet d'aider des élèves en difficulté financière et de manifester la solidarité du lycée à l'occasion d'événements familiaux douloureux touchant les membres de la communauté scolaire.

La cotisation est volontaire et le montant est laissé à la discrétion des familles. Si vous souhaitez apporter votre contribution, vous pouvez joindre un chèque libellé à l'ordre du lycée Chateaubriand Rennes.

Ne pas oublier d'inscrire le NOM, Prénom et la classe de l'élève au verso du chèque.

Le Conseil pour la vie lycéenne

Le CVL est une instance représentative des lycéens composée de dix élèves titulaires et de dix suppléants. Chaque année des élections ont lieu pour renouveler la moitié de ses membres.

Nous œuvrons pour améliorer la vie des lycéens au sein de l'établissement mais nous organisons aussi des événements tels que la semaine de l'expression, une journée de solidarité au bénéfice des enfants autistes.

Pour prendre connaissance de notre engagement et de notre projet, retrouvez-nous sur notre page FB « CVL Chato ».

Votre équipe CVL

Association Sportive Lycée Chateaubriand

L'association sportive du lycée Chateaubriand propose aux élèves de participer à de multiples activités sous différentes formes, sur le temps du midi ou/et le mercredi après-midi (+le soir pour les internes).

➤ Entraînements réguliers (de la découverte au renforcement, en passant par un complément de formation EPS...) avec participation éventuelle aux compétitions organisées par l'**Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)**

- Badminton
- Natation, Sauvetage
- Volley Ball
- Basket Ball
- Tennis de table
- Escalade*
- Musculation*

*Après les vacances de la Toussaint

➤ Evénements ponctuels (type "journées flash" avec l'UNSS):

- Journée "beach" à Dinard (activités de plage et nautiques) en septembre,
- Cross en novembre et décembre
- Test Sport Santé en décembre
- La lycéenne et la Color Run

Pour adhérer, il suffira, **uniquement à la rentrée**, de fournir un chèque de 22€ (tarif licence multisports UNSS) et de remplir une fiche d'inscription auprès des professeurs d'EPS du lycée.



Les professeurs d'EPS.



Loïc Chesnais-Girard
Président de la Région Bretagne
Président Rennes Breizh
Membre du Conseil de la Région Bretagne

« Vous accompagner dans vos années lycée et vous aider à construire votre avenir, voilà nos priorités. »

Responsable de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des élèves dans les lycées publics, la Région Bretagne s'engage et met tout en œuvre pour que les jeunes Bretonnes réussissent leurs années lycée.

Depuis la rentrée 2022, les élèves des 116 lycées publics de Bretagne bénéficient de tarifs pour la restauration et l'hébergement :

- > Accessibles grâce à la contribution de la Région (en moyenne de 5,15 € par repas et de 29,15 € par journée d'internat).
- > Calculés selon les ressources du foyer.
- > Solidaires entre les familles et entre les lycées.



RDV sur
www.bretagne.bzh/tarifification



RÉGION BRETAGNE
RANNVOD BREIZH
REIJON BREIZH

200 Avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes cedex 7

Tel. 02 99 27 10 10
@regionbretagne bzh v social | regionbretagne.bzh | regionbretagne | regionbretagne



RESTAURATION - HÉBERGEMENT

Inscription tarifification

Rendez-vous dès le 2 juin sur :
www.bretagne.bzh/tarifification
pour inscrire votre enfant lycéen·ne, étudiant·e ou apprenti·e.



En cas de difficultés lors de l'inscription, vous pouvez contacter le Centre de Relation Usagers de la Région Bretagne au 02 23 20 60 00.

Sans inscription avant le 21 septembre, le tarif le plus élevé s'applique.

Tarif repas RESTAURATION 2025/2026

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	au forfait		à la prestation ¹	
		PART RÉGION FAMILIALE	RESTE À CHARGER FAMILIAL	PART RÉGION FAMILIALE	RESTE À CHARGER FAMILIAL
500 ou moins	1	2,70 €	3 €	4,80 €	5,10 €
de 501 à 700	2	2,85 €	3,15 €	4,90 €	4,85 €
de 701 à 900	3	3,15 €	3,45 €	4,20 €	4,50 €
de 901 à 1100	4	3,45 €	3,80 €	4,20 €	4,50 €
de 1101 à 1500	5	3,90 €	4,20 €	4,50 €	4,85 €
de 1501 à 1700	6	4,20 €	4,50 €	4,85 €	5,10 €
de 1701 à 2000	7	4,50 €	4,85 €	5,10 €	5,10 €
2001 et plus	8	4,80 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €

¹ Repas facturé lors du passage effectif au séf

Tarif journalier² HÉBERGEMENT 2025/2026

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	pré-foce		post-foce	
		PART RÉGION FAMILIALE	RESTE À CHARGER FAMILIAL	PART RÉGION FAMILIALE	RESTE À CHARGER FAMILIAL
500 ou moins	1	7,80 €	10,40 €	10,40 €	10,40 €
de 501 à 700	2	8,40 €	11,20 €	11,20 €	11,20 €
de 701 à 900	3	9,30 €	12,30 €	12,30 €	12,30 €
de 901 à 1100	4	10,20 €	13,40 €	13,40 €	13,40 €
de 1101 à 1500	5	11,50 €	14,80 €	14,80 €	14,80 €
de 1501 à 1700	6	12,40 €	15,90 €	15,90 €	15,90 €
de 1701 à 2000	7	13,30 €	17 €	17 €	17 €
2001 et plus	8	14,20 €	18,10 €	18,10 €	18,10 €

² Tarif journalier correspondant à 2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeuner

Le tarif du repas occasionnel est de 5,10 €, y compris pour les élèves externes.

Note d'information aux parents d'élèves des établissements scolaires du 1er et du 2d degré

DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL « ORSEC-IODE » DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM AUX ÉLÈVES

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine a élaboré un dispositif départemental «**ORSEC IODE**» qui prévoit la distribution de comprimés d'iode à la population dans l'hypothèse où un nuage radioactif traverserait le département d'Ille-et-Vilaine.

Le département d'Ille-et-Vilaine ne dispose pas d'installation nucléaire sur son territoire. Néanmoins, il pourrait éventuellement être concerné par des rejets radioactifs provenant d'installations situées en France ou à l'étranger.

Ainsi, en cas d'accident majeur et en applications de consignes nationales, le Préfet peut décider d'activer le dispositif «**ORSEC IODE** ». En Ille-et-Vilaine, il a été décidé d'associer étroitement les établissements scolaires à la mise en œuvre de ce dispositif, depuis la rentrée scolaire de 2013.

Quand et comment se met en place un dispositif ORSEC*-IODE ?

Ce dispositif, qui a été mis en place dès 1998, **prépare aux éventuelles situations d'urgence** en prévoyant des actions de nature à limiter les conséquences d'une émission de substances radioactives.

Ainsi, si des rejets radioactifs contiennent des iodes radioactifs (iode 131 et iodes à vie courte), la prise de comprimés d'iodure de potassium constitue une action complémentaire de protection des populations dans les zones susceptibles d'être contaminées par ce radionucléide. La prise de ces comprimés empêche en effet la concentration de l'iode radioactif par la thyroïde.

Les autres mesures pouvant être décidées par les autorités sont les suivantes : mise à l'abri, évacuation, restrictions de consommation d'eau et d'aliments, etc.

Lors de l'activation du dispositif «ORSEC IODE** » par le Préfet**, la population du département est appelée à récupérer les comprimés d'iode dans un lieu défini par le Maire qui est l'autorité chargée de la distribution des comprimés d'iodure de potassium.

* **Le dispositif national «**ORSEC** » (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile)** est un dispositif national qui définit une organisation des secours sous l'autorité du préfet, répartie entre différents services et adaptée à la nature et l'ampleur de l'événement. La Préfète de département veille à alerter la population, gère la crise et assure la mission de retour à la normale.

Le rôle des chefs d'établissement et des directeurs d'école :

En cas, et seulement en cas d'activation du dispositif par le Préfet, dans les établissements scolaires, chaque responsable d'établissement (directeur d'école, principal, proviseur) récupérera, dans le lieu prédéfini par la mairie, le stock nécessaire de comprimés pour ses élèves et procédera à leur distribution.

Pour être pleinement efficace, cette prise doit se situer juste avant ou peu de temps après l'inhalation de l'iode radioactif : son efficacité est maximale s'il est ingéré 1 heure avant l'exposition aux éléments radioactifs et au plus tard **8 heures après exposition**.

Les comprimés seront distribués uniquement et immédiatement à la demande du représentant de l'État dans le département : le préfet.

Attention : cette distribution d'iode aux élèves par l'établissement scolaire ne pourra s'effectuer que si les parents ont signé une attestation parentale en début d'année scolaire.

Cette **attestation parentale** vous est donc remise afin d'autoriser ou non les chefs d'établissements et/ou directeurs d'école à dispenser ces comprimés aux élèves selon les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette autorisation sera conservée dans le dossier de l'élève et devra être renouvelée lors de chaque rentrée scolaire.

Posologie :

Une seule prise de comprimés est suffisante.

- pour les enfants de 1 mois à 3 ans : ½ comprimé ;
- pour les enfants de 3 à 12 ans : 1 comprimé ;
- pour les enfants de plus de 12 ans, les adultes (y compris les femmes en enceintes) : 2 comprimés.

Les comprimés sont quadri-sécables. Ils sont à avaler ou à dissoudre dans de l'eau, du lait ou du jus de fruit.

Précaution médicale :

Les personnes ayant **une allergie connue à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde** doivent dès à présent prendre conseil auprès de leur médecin, sans attendre qu'une alerte soit donnée par les autorités.

En cas d'absorption de comprimés d'iode, qui se fera uniquement sur ordre du préfet, il sera recommandé aux personnes ayant un antécédent ou une pathologie de la thyroïde en cours de consulter un médecin aussitôt que possible après la prise du traitement par l'iodure de potassium.

Contre-indications :

Les contre-indications de cette prise de comprimé sont rares. Les parents dont l'enfant aurait une contre-indication spécifique à la prise de ce comprimé sont invités à ne pas signer l'autorisation.

AGRICULTEURS

- 10 – Agriculteurs

ARTISANS – COMMERCANTS – CHEFS D'ENTREPRISES

- 21 – Artisans
- 22 – Commerçants et assimilés
- 23 – Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES

- 31 – Professions libérales
- 33 – Cadres de la fonction publique
- 34 – Professeurs et assimilés
- 35 – Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 – Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

- 42 – Instituteurs et assimilés
- 43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 – Clergé, religieux
- 45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 – Techniciens
- 48 – Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYES

- 52 – Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 – Policiers et militaires
- 54 – Employés administratifs d'entreprises
- 55 – Employés de commerce
- 56 – Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

- 61 – Ouvriers qualifiés
- 66 – Ouvriers non qualifiés
- 69 – Ouvriers agricoles

RETRAITES

- 71 – Retraités agriculteurs, exploitants
- 72 – Retraités artisans, commerciaux et chefs d'entreprises
- 73 – Retraités cadres et professions intermédiaires
- 76 – Retraités employés et ouvriers

AUTRES INACTIFS

- 81 – Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 – Personnes sans activité professionnelle
- 99 – Non renseigné

Inscription 1ère Euro dont CAV sans internat

RENTREE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

FICHE d'INSCRIPTION en 1^{ère} Générale EURO

(ECRIRE LISIBLEMENT)

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____
à _____ Dpt : _____

Nationalité : _____

Merci de cocher les deux langues vivantes choisies.

	LV A	LV B
Allemand		
Anglais		
Arabe		
Espagnol		
Italien		

Qualité	
Externe	
½ pens	
Interne	

Redoublant	
Oui	
Non	

Dispositif européen	
Oui	

Pour les élèves ayant participé au dispositif dans l'établissement en 2024-2025

Enseignement de spécialité

Combinaison choisie :

-
-
-

Éventuellement choix 2 :

Si la combinaison 1 ne fait pas partie de la liste des combinaisons de l'établissement, merci de faire un deuxième vœu

NB : dans le cas où le vœu 1 n'est pas satisfait, vous serez informé

-
-
-

Enseignement facultatif

Suivi en 2024-2025	Poursuivi ?		Poursuivi ?
LATIN		ARABE LVC	
GREC		PORTUGAIS LVC	
LATIN et GREC		RUSSE LVC	

Sur sélection :

Candidature au dispositif PPSP – protection des personnes, secours à la personne

ANNEE SCOLAIRE PRECEDENTE : Classe :

, Lycée

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2025-2026

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille* (1) : _____ Sexe* : F M

Nom d'usage (2) : _____ Né(e) le* : ___/___/___

Prénom 1* (3) : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____

Pays de naissance* : _____ Département de naissance* (4) : ___

Commune de naissance* (4) : _____ Nationalité* : _____

L'élève habite* (5) : Chez _____

Ou possède sa propre adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Pays : _____ @ Courriel : _____

☎ Domicile : _____ ☎ Travail : _____ ☎ Mobile : _____

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

(5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Lien avec l'élève* : _____ A contacter en priorité :

Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Nom de famille* : _____ Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : _____ Prénom* : _____

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Commune* : _____

Pays* : _____ @ Courriel : _____

☎ Domicile : _____ ☎ Travail : _____ ☎ Mobile : _____

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS : Lien avec l'élève* : _____ A contacter en priorité : Nom de famille* : _____ Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : _____ Prénom* : _____

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Commune* : _____

Pays* : _____ @ Courriel : _____

☎ Domicile : _____ ☎ Travail : _____ ☎ Mobile : _____

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVEA contacter en priorité :

La *personne en charge*, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : _____ Civilité* : Mme M.

Nom de famille* : _____

Nom d'usage : _____ Prénom* : _____

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Commune* : _____

Pays* : _____ @ Courriel : _____

 Domicile : _____ Travail : _____ Mobile : _____
J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS : **AUTRE PERSONNE À CONTACTER**Lien avec l'élève* : _____ Civilité* : Mme M.

Nom de famille* : _____

Nom d'usage : _____ Prénom* : _____

 Domicile : _____ Travail : _____ Mobile : _____
J'accepte de recevoir des SMS : **ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE****Attention : les élèves des classes post-bac et les apprentis ne sont pas concernés.**

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire**.

Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

 Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse. Non, je refuse.**Vous-même :**

Nom de famille* (1) : _____

Nom d'usage (2) : _____

Prénom 1* (3) : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____

Date de naissance* : ___/___/___ Pays de naissance* : _____

Département de naissance* (4) : ___ Commune de naissance* (4) : _____

Vivez-vous en couple, sous le même toit, **sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ?** Oui Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : _____ Sa civilité* : Mme M.

Son nom d'usage (2) : _____

Son prénom 1* (3) : _____ Son prénom 2 : _____ Son prénom 3 : _____

Sa date de naissance* : ___/___/___ Son pays de naissance* : _____

Son département de naissance* (4) : ___ Sa commune de naissance* (4) : _____

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire(2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil(4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France.

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ___/___/___

Signature : _____



136 Bd de Vitré – CS 10637
35706 RENNES CEDEX 7
Tél : 02.99.28.19.00 - Intendance : 02.99.28.19.41

Année scolaire : 2025-2026

FICHE D'INSCRIPTION - CARTE ACCES LYCEE

DEMI-PENSION (midi) - EXTERNE

A rapporter avec le dossier d'inscription le jour de votre inscription ou réinscription.



Ne pas imprimer les documents en recto-verso

Ecrire lisiblement – Toutes les informations sont obligatoires.

ELEVE		
Nom... : _____	Prénom : _____	
CLASSE (Septembre 2025)		
<input type="checkbox"/> Seconde Générale	<input type="checkbox"/> Seconde Abibac	<input type="checkbox"/> Seconde option CAV
<input type="checkbox"/> Première Générale	<input type="checkbox"/> Première Abibac	<input type="checkbox"/> Première spécialité CAV
<input type="checkbox"/> Terminale Générale	<input type="checkbox"/> Terminale Abibac	<input type="checkbox"/> Terminale spécialité CAV
REPRESENTANT LEGAL QUI PAIE LES FRAIS SCOLAIRES		
Nom : _____	Prénom : _____	
Adresse : _____	_____	
C.P : _____	Ville : _____	
Tél. : ____ - ____ - ____ - ____ - ____	Adresse Mail : _____ @ _____	
Date de naissance : ____/____/____	Lieu de naissance : _____	
REPRESENTANT LEGAL 2		
Nom : _____	Prénom : _____	
Adresse : _____	_____	
C.P : _____	Ville : _____	
Tél. : ____ - ____ - ____ - ____ - ____	Adresse Mail : _____ @ _____	
Date de naissance : ____/____/____	Lieu de naissance : _____	
TRANCHE TARIFAIRE		
<i>Pour connaître votre tranche tarifaire il est nécessaire de vous connecter au site du Conseil Régional de Bretagne – Opération à renouveler chaque année scolaire (https://www.bretagne.bzh/dansmonlycee). Sans renseignement de cette tranche tarifaire vous vous verrez appliquer la tranche la plus élevée (8).</i>		
Tranche tarifaire : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8		
<input type="checkbox"/> Non, Je ne souhaite pas m'inscrire sur le site de la Région Bretagne et j'accepte la tarification la plus élevée – Tranche 8.		
<input type="checkbox"/> EXTERNE (ne souhaite pas bénéficier du service de restauration scolaire):		
☞ JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT au bas de cette feuille un Relevé d'Identité Bancaire d'un compte courant (RIB) obligatoire.		
<input type="checkbox"/> DEMI-PENSION - Choisir le mode de règlement en cochant la case concernée.		
<input type="checkbox"/> Prélèvement automatique :		
☞ COMPLETER et SIGNER LE MANDAT SEPA (ci-joint)		
☞ JOINDRE un Relevé d'Identité Bancaire d'un compte courant (RIB) et l'AGRAFER au Mandat SEPA		
Nous retourner le mandat de prélèvement SEPA signé + RIB (<i>inscrire le nom de l'élève et la classe au verso du RIB</i>)		
<input type="checkbox"/> Paiement par chèques :		
☞ JOINDRE et AGRAFER IMPERATIVEMENT		
au bas de cette feuille un Relevé d'Identité Bancaire d'un compte courant (RIB) obligatoire.		
et un chèque du montant coché ci-dessous, libellé à l'ordre du « Lycée Chateaubriand – Rennes » qui validera votre inscription (<i>Inscrire obligatoirement le nom de l'élève et la classe au verso du chèque</i>).		
Tout au long de l'année, chaque élève devra veiller à ce qu'il y ait au minimum la valeur d'un repas sur sa carte, Lors du passage au self le solde disponible apparaît, <i>soyez donc vigilants.</i>		
BON DE COMMANDE DE REPAS (Paiement par chèque uniquement)		
<input type="checkbox"/> repas à _____, € = _____.		

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat : **FR33ZZZ529812** _____

Type de contrat : **Nom** (Elève) : _____
Prénom (Elève) : _____
Prélèvement : **DEMI-PENSION**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le **Lycée CHATEAUBRIAND** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Lycée CHATEAUBRIAND.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANTIER SEPA

FR33ZZZ529812

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : **LYCEE CHATEAUBRIAND**
Adresse : 136 Boulevard de Vitré
CS 10637
Code Postal : 35706
Ville : RENNES
Pays : FRANCE

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) **FR** _____
IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC) _____

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à : _____ Signature : _____

Le : ____ / ____ / 2025

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE
(Si différent du débiteur lui-même et le cas échéant)

Nom du tiers débiteur

AGRAFER AU BAS DE CETTE PAGE
UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel !

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par CHATEAUBRIAND. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le Lycée CHATEAUBRIAND.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



FICHE INFIRMERIE

Année scolaire : 2025-2026

Ligne directe infirmerie : 02-99-28-19-52

Nom : _____ Prénom : _____

Classe : _____ Régime : _____

Date de naissance : _____

Adresse mail : _____ Portable : _____

Responsable légal

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse de l'élève si différente des parents :

Code postal : _____ Ville : _____

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir l'un des responsables légaux par les moyens les plus rapides. Si ceux-ci sont injoignables, veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un nom et un numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nom et prénom correspondant : _____

Tél correspondant : _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

L'étudiant a-t-il des allergies médicamenteuses, alimentaires, handicap, traitement à prendre, suivi par un spécialiste ou une structure (psychologue, psychiatre, CASSAJA...) ?

.....
.....
.....

L'étudiant bénéficie-t-il d'un :

- PAI : Projet d'Accueil Individualisé
- PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé
- Suivi MDPH en lien avec le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière de l'établissement.

Merci de prévenir les infirmières lors de toute prise de traitement sur le temps scolaire ou à l'internat.



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM
AUX ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
D'ILLE-ET-VILAINE**

Je soussigné(e) M./Mme.....

Responsable légal de l'enfant :.....

Niveau de classe :.....

AUTORISE / N'AUTORISE PAS (1)

Le chef d'établissement ou son représentant de l'école / collège / lycée (1)

.....

à donner des comprimés d'iodure de potassium à notre fils / fille (1), interne / demi-pensionnaire (1) de l'établissement, à la suite du déclenchement du dispositif « **ORSEC-IODE** » par le préfet d'Ille-et-Vilaine.

Cette attestation sera conservée par l'établissement dans le dossier de mon enfant et renouvelée chaque année.

Fait à Le.....

Signature

(1) rayer la mention inutile



ASSOCIATION SOCIO-ÉDUCATIVE DES ÉLÈVES ET DES
ÉTUDIANTS DU LYCÉE CHATEAUBRIAND

L'AS3E du Lycée Chateaubriand a pour but de dynamiser la vie des
élèves et des étudiants au sein de l'établissement.

Son conseil d'administration est composé principalement d'élèves et
d'étudiants volontaires. Leur dynamisme permet tous les ans la réalisation
de nombreuses initiatives, et fait du lycée un lieu convivial où réussite
scolaire rime avec créativité et vie démocratique.

Pour financer ses activités et ses investissements
qui profitent à tous, l'AS3E ne peut compter que
sur vos cotisations. L'adhésion est de 14€ par
élève ou étudiant.

SERVICES AUX LYCEENS ET
ETUDIANTS

ACTIVITES
SOUTENUES

- CLUBS :**
- journal du lycée
 - théâtre
 - relaxation/yoga
 - photo
 - échecs
 - Cinékritik (club ciné)
 - mise à disposition de
3 pianos, d'une batterie
et de matériel de
sonorisation.

- 25% de remise sur les
achats de livres scolaires
neufs, 25% sur l'occasion,
- Service de photocopies, de
tirages papier à partir d'une clé
USB, rattrapages de cours
gratuits pour raisons médicales
ou familiales
- Commandes groupées de
sweats et de matériels,
- Soutien logistique pour les
opérations de financement de
voyages.
- Vente de timbres, de ramettes
de papier
- Prêts de calculatrices ou de
blouses en cas d'oubli

VIE QUOTIDIENNE

- Gestion de la
cafétéria
- Tables
d'extérieurs et
ameublement
des foyers
- Gestion des
photographies
de classes

Qr code
d'adhésion
en ligne



EVENEMENTS

- Bals de prom
(lycéens et prépas)
- Chatoscénie
- finance de sorties
- tournoi de football
- soirée des BCPST
- concours de
photographies
- Chato solidaire et
sans frontière

ADHÉSION

NOM :
CLASSE :

PRÉNOM :

Adhère à l'AS3E pour l'année scolaire 2025/26 et joins au dossier d'inscription ce coupon
accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de l'AS3E du Lycée Chateaubriand d'un montant de
14 euros. Vous pouvez aussi vous rendre sur le site www.as3echateaubriand.fr si vous
souhaitez régler par carte bleue.

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné du règlement
au conseil local ou à la FCPE
départementale, si vous n'avez pas choisi
l'adhésion en ligne.



Flashez
pour adhérer
en ligne !

www.fcpe.asso.fr/pres-chez-vous

Mes coordonnées

Année scolaire 20__ /20__

Conseil local de _____

M. Mme Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Tél. portable _____

E-mail _____

Avez-vous déjà adhéré les années
précédentes ? oui non

Je souhaite :

- participer aux activités du conseil local
- être candidat au conseil d'école
(maternelle, élémentaire)
- être candidat au conseil d'administration
(collège, lycée)
- être délégué FCPE au conseil de classe
(collège, lycée)

J'accepte de recevoir :

- les newsletters gratuites de la FCPE
- la Revue des Parents gratuite

Mes enfants

Nom et prénom	Né(e) le	Nom et commune de l'établissement scolaire	Classe

Mon adhésion

Privilégiez l'adhésion en ligne <https://www.fcpe-adhesion.fr/035/adhesion>

Adhésion annuelle _____ 20€

Adhésion foyer non imposable _____ 15€

Adhésion second parent _____ 6€

Total de mon adhésion : _____ €

Je cotise déjà auprès du conseil local de
Précisez lequel _____

Je ne verse que la part locale _____ 3€

Je soutiens le conseil départemental
par un don de _____ €

Nous contacter

FCPE 35 - CDPE de Ille-et-Vilaine

Conseil départemental de Parents d'Elèves

5 rue de Lorraine

35000 RENNES

Tél : 06 12 91 33 29 | fcpe35@sfr.fr

Site : <https://35.fcpe.asso.fr/>

fcpe35 fcpe35

Date : _____ Signature : _____

Un reçu fiscal dématérialisé
(Cerfa n°11580*04) permettant une réduction
d'impôt sera mis à votre disposition.
(66 % de la somme versée, dans la limite
de 20 % de votre revenu imposable).